



**LES DONNEES DES BOTANISTES
AU SERVICE DE L'OBSERVATOIRE
REGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE BRETAGNE**

François SIORAT¹

L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE ET DU PATRIMOINE NATUREL

L'État et le Conseil régional de Bretagne ont décidé, dès 2001, de mettre en place une plate forme d'information dans les domaines de l'accès et de la diffusion des données environnementales en Bretagne dénommée « Bretagne environnement ». Afin de conforter et d'améliorer son fonctionnement, un Groupement d'intérêt public (GIP), administré par l'État et le Conseil régional de Bretagne, a été créé en 2007.

Pour l'ensemble des thématiques environnementales concernant la Bretagne, les trois objectifs essentiels du Groupement sont de faciliter l'accès aux données environnementales, de développer la culture environnementale, d'aider à la décision.

C'est dans ce cadre et au sein du GIP BE que l'observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne (OBPNB) a été créé en 2008.

L'observatoire est une plate forme de réflexion et d'information qui mutualise la connaissance des experts afin d'identifier et d'explicitier à l'échelle de la Bretagne les problématiques et les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel dans un objectif d'aide à la décision. Ses missions consistent à apprécier l'évolution du patrimoine naturel, proposer des orientations stratégiques, valoriser et diffuser la connaissance experte, dynamiser et animer les réseaux d'acteurs.

LES BESOINS DES ACTEURS PUBLICS

L'interface web de l'OBPNB offre à tout internaute une lisibilité de l'information experte concernant aussi bien la flore que la faune, les habitats que les géotopes, les pressions que les réponses.

¹ Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne, GIP Bretagne environnement, 6-A rue du Bignon, 35000 Rennes. www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr

Pourtant ces cartes et chiffres ne sont que la face visible de l'iceberg.

Peut être êtes-vous moins familier d'un certain vocabulaire comme SCAP, SRCE, pSic...? Il s'agit du quotidien de ceux qui sont en charge des politiques publiques concernant la biodiversité. Ainsi l'État, le Conseil régional, les Conseils généraux et nombre d'organismes publics ou collectivités territoriales mettent en œuvre diverses actions pour préserver le patrimoine naturel.

Schématiquement quatre axes principaux caractérisent ces politiques publiques en matière de biodiversité :

- la réalisation d'inventaires de biodiversité avec par exemple la détermination de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;
- la création d'espaces protégés avec par exemple la Stratégie nationale de création d'espaces protégés (SCAP) menée par l'État ou encore les Espaces remarquables de Bretagne, Réserves naturelles régionales créées à l'initiative du Conseil régional de Bretagne;
- la gestion des espaces à biodiversité remarquable comme les Réserves naturelles ou les zones dites Natura 2000 (proposition à l'Europe de sites d'intérêt communautaire : pSIC) ou encore les plans d'action en faveur d'espèces remarquables;
- la mise en place de corridors permettant aux espèces de circuler entre espaces remarquables; il s'agit de la politique publique nationale appelée Trame Verte et Bleue dont la déclinaison régionale s'intitule Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Ainsi l'OBPNB est missionné pour mettre à disposition auprès des acteurs publics les éléments nécessaires au développement de leurs stratégies de conservation du patrimoine naturel.

Et quel est l'élément premier de toute action de conservation ? Avec quoi élabore-t-on un tableau, un indicateur, une carte ?

Une donnée soit *a minima* : un individu d'une espèce observé en un lieu à une date.
Et qui dit donnée, dit observateur.

LE BOTANISTE, LA DONNEE ET L'OBSERVATOIRE

Le rôle de l'OBPNB est donc d'être le relais d'une information existante par ailleurs ou le catalyseur d'une création.

Concernant la flore, il s'appuie logiquement et très fortement sur le Conservatoire botanique national (CBN) de Brest. L'information recherchée auprès du CBN de Brest repose sur des bases de données élaborées, entretenues, enrichies.

Cette structuration existante est un atout régional. Ainsi le réseau des observateurs est organisé autour du pôle brestois. L'information est mutualisée par un organisme public et donc facilement accessible. La nomenclature a été stabilisée. Des synthèses cartographiques ont été publiées sous forme d'atlas départementaux. L' "information experte " est mise à disposition de l'observatoire par exemple pour élaborer le bilan périodique "L'Environnement en Bretagne -

Cartes et Chiffres clés" ou pour synthétiser la connaissance cartographique du patrimoine naturel en Bretagne.

Vos données ont donc servi ! Vous participez à la longue chaîne de collecte, mutualisation, traitement des données qui permet *in fine* de préserver la biodiversité.

Du point de vue de l'observatoire, quels sont les besoins en terme de prospection et donc d'acquisition de données nouvelles ?

Ils sont de trois ordres : la nature ordinaire, les habitats, les pressions.

Par le vocable " nature ordinaire " on signifie les espèces qui ne sont pas remarquables, protégées, en danger, rares ... et donc apparemment sans valeur patrimoniale.

Pourtant, le statut d'une espèce n'est pas immuable. Le territoire breton, comme ailleurs en France, est en pleine mutation : urbanisation accélérée, changement de pratiques agricoles avec intensification et déprise, fragmentation des milieux. Une espèce commune aujourd'hui, banale et sans intérêt, peut petit-à-petit glisser vers un statut préoccupant. Il est ainsi primordial de faire des inventaires exhaustifs de toutes les composantes de la flore.

Les habitats sont le grand défi des inventaires de demain. Le CBN de Brest a entrepris l'élaboration d'une typologie des habitats présents en Bretagne. Reste à les cartographier ! C'est une tâche majeure et incontournable qui produira une information primordiale pour la mise en œuvre des politiques publiques. Les observateurs y ont un rôle essentiel à jouer dans la mesure où ils seront soutenus dans leur effort de formation et d'auto formation, autre défi que devra relever le CBN et ses partenaires.

Une des pressions s'exerçant sur la flore et plus généralement les milieux se traduit par le phénomène des espèces exogènes envahissantes - on emploie souvent le raccourci et néologisme de « invasives ». Avec un impact parfois conséquent sur l'économie, sur la santé et sur la biodiversité, il est pourtant actuellement difficile d'apprécier spatialement le phénomène : où sont-elles ? Comment progressent-elles ? Comme pour les espèces banales, elles n'ont pas retenu souvent l'attention des observateurs. La résultante en est une méconnaissance parfois préjudiciable à leur limitation voire éradication.

L'apport des observateurs botanistes a été, est et sera une des clés de la préservation de la biodiversité et ce d'autant plus qu'il existe avec le Conservatoire botanique national de Brest une organisation régionale structurant un réseau de collecte, mutualisation et valorisation de l'information ainsi qu'un pôle d'animation et de formation des bénévoles.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Portail web de l'environnement en Bretagne : www.bretagne-environnement.org
- "L'Environnement en Bretagne - Cartes et Chiffres clés" sur le web : www.bretagne-environnement.org/Media/Documentation/Bibliographies/L-environnement-en-Bretagne-cartes-et-chiffres-cles-edition-2011
- L'observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne sur le web : www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr
- Connaissance cartographique du patrimoine naturel en Bretagne : www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/Indicateurs-et-diagnostics/bilans/Elements-cartographiques-de-connaissance-du-patrimoine-naturel-remarquable-en-Bretagne-donnees-2009